

Annexe Circulaire CBFA_2009_32-2 du 18 novembre 2009

Etat et composition du capital Déclaration annuelle

Champ d'application:

- les établissements de crédit,
- les entreprises d'investissement,
- les sociétés de gestion d'organismes placement collectif,
- les compagnies financières,
- les entreprises d'assurance,
- les entreprises de réassurance,
- et les sociétés holding d'assurances de droit belge.

Cette déclaration est à utiliser par les organismes financiers [¹] de droit belge pour adresser annuellement à la Commission bancaire, financière et des assurances, dans le mois qui suit l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés, les informations légalement requises concernant les participations qualifiées directes et indirectes détenues dans leur capital.

Organisme financier déclarant :

		Date
souscrit		
libéré		
autorisé		
	libéré	libéré

Est un organisme financier au sens de la présente : un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, une compagnie financière, une entreprise d'assurance ou une entreprise de réassurance de droit belge.

1. TITRES REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Total des titres représenta	atifs du capital :			
 titres auxquels est atta 	aché un droit de vote :			
 titres représentatifs du capital sans droits de vote : 				
	bénéficiant d'un droit	soumis à une clause		
	inconditionnel à la conversion	conditionnelle		

	bénéficiant d'un droit inconditionnel à la conversion	soumis à une clause conditionnelle
obligations convertibles		
warrants		
prêts convertibles		
autres (à détailler)		

2. Total des droits de vote

Total des droits de vote attachés à l'ensemble des titres de l'établissement :

- droits de vote attachés aux titres représentatifs du
capital
- droits de vote attachés aux titres non
représentatifs du capital

Droits de vote attachés à des :

	bénéficiant d'un droit inconditionnel à la conversion	soumis à une clause conditionnelle
obligations convertibles		
warrants		
prêts convertibles		
autres (à détailler)		

3. PARTICIPATIONS QUALIFIEES DIRECTES CONNUES

Identification des actionnaires ou associés [²]	Type de titres détenus	% du capital	% des droits de vote

Dans le cas d'actions de concert, veuillez mentionner l'identité de toutes les personnes agissant de concert dans une seule case en indiquant clairement « action de concert », et cumuler les pourcentages du capital et des droits de vote qu'ils détiennent ensemble.

CBFA

Sources d'informations sur lesqu	elles se fondent les données ci-de	ssus:		
4. PARTICIPATIONS QUALIFIEES IN	DIRECTES CONNUES			
Identification des actionnaires ou associés <u>indirects</u>	Identification de l'actionnaire ou associé <u>direct</u> par l'intermédiaire duquel chacune des participations indirectes est détenues	Type de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
	elles se fondent les données ci-de			

.....